

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 15 JUIN 2020 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances afin de remplacer l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles
- 3.2. Adoption du Règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2020-125-2)
- 3.3. Adoption du Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses (2020-122-5)
- 3.4. Dépôt de la décision de la CRE - Règlement 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux
- 3.5. Arrêté numéro 2020-033 - Dérogations mineures, comité de démolition et procédures référendaires

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes
- 4.2. Présentation d'un budget révisé par les directeurs pour l'année 2020

4.3. Demande du conseiller Loïc Blancquaert - dépenses du maire

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

6.1. Adjudication du contrat de construction No 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose)

6.2. Adjudication du contrat 20GN20 ayant pour objet l'ajout de filets de protection au club de golf de Saint-Lambert

6.3. Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques

6.4. Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides

6.5. Adjudication du contrat no 20ENV03 ayant pour objet des travaux d'élagage et d'haubanage

6.6. Adjudication du contrat no 20ENV04 ayant pour objet des travaux d'abattage et d'essouchage

6.7. Adjudication du contrat no 20GN12 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues

7. ADMINISTRATION

7.1. Demande d'aide financière pour le projet de recherche SylvCiT : un logiciel d'intelligence artificiel pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements climatiques

7.2. Propositions d'activités culturelles pendant le confinement

7.3. Renouvellement de l'entente de droit d'utilisation

7.4. Approbation de la procédure pour les mesures d'apaisement de la circulation, de la politique pour l'ajout d'un dos d'âne allongé et de la politique d'ajout de balise centrale flexible

7.5. Implantation d'une traverse piétonne sur la rue de Namur l'intersection avec l'avenue d'Isère

7.6. Implantation d'une traverse piétonne sur l'avenue Victoria à l'intersection de l'avenue Hickson

7.7. Adoption du Plan d'action vers le rétablissement des opérations à 100% des travaux publics

8. URBANISME

8.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 127, avenue d'Alsace (district 2)

8.2.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 234, rue de Lorraine (district 2)

- 8.2.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 316, avenue Maple (district 6)
- 8.2.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 318, avenue Maple (district 6)
- 8.2.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 170, avenue d'Irvine (district 3)
- 8.2.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 755, rue Boissy (district 3)
- 8.2.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 599, avenue Curzon (district 7)
- 8.2.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 637, avenue Oak (district 6)
- 8.2.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)
- 8.2.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 26, rue de Bretagne (district 3)
- 8.2.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 139, chemin Tiffin (district 7)
- 8.2.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 430, avenue de Putney (district 7)
- 8.2.13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 896, boul. Queen (district 3)
- 8.2.14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 181, avenue de Sanford (district 7)
- 8.2.15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 366, avenue Maple (district 6)
- 8.3. Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement - Restaurant Primi Piatti
- 8.4. Sentier multifonctionnel - Projet Loggia

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 12 juin 2020

La greffière adjointe de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 25 mai 2020 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Hélène Simoneau, greffière
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire exerce son droit de vote tel que prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-05-127)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes:

Ajouter le point 5.3 «*Suspension sans solde d'un employé*»;

Retrancher le point 6.1 «*Adjudication du contrat de construction No 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose)*»;

Ajouter le point 7.3 «*Remplacement et nomination d'un membre élu à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-128)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 35 à 19 h 47, le maire élabore sur les sujets suivants:

- réouverture partielle des bâtiments municipaux;
 - à votre service;
 - réouverture de la bibliothèque;
 - réouverture des commerces;
 - réalisations environnementales;
 - piétonnisation de Victoria;
 - partage de la route;
 - les dimanches, c'est silence!;
 - grande collecte de contenants consignés;
 - rappels essentiels.
-

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 47 et se termine à 19 h 49. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire ainsi que les conseillers et conseillères concernés répondent verbalement à ces questions.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 23 avril 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-05-129)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 28 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200528-1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 avril 2020 à 9 h 30 et de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2020 à 16 h;

CA-200528-2.3 Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement pour l'année 2019 (SD-2020-1100);

CA-200528-2.4 Entérinement de la nomination d'un membre au conseil d'administration de Tourisme Montérégie (SD-2020-1406);

CA-200528-2.5 Approbation des priorités d'intervention 2020-2021 ainsi que la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (SD-2020-1233);

CA-200528-2.6 Approbation d'une entente de gestion à intervenir entre la Ville et Développement économique de l'agglomération de Longueuil concernant la gestion du Fonds régions et ruralité et le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d'investissement (SD-2020-1251);

CA-200528-2.7 Octroi d'une aide financière à Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre de l'entente de gestion d'une partie des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (SD-2020-1265);

CA-200528-2.8 Désignation d'un membre du comité exécutif à titre de gestionnaire de la partie du Fonds régions et ruralité déléguée à la Ville par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (SD-2020-1234);

CA-200528-4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 30 avril 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-1272);

CA-200528-6.1 Adjudication du contrat APP-20-020 (2019-BAT-803) pour l'exécution de travaux de réaménagement de la salle de réunion G-362 à l'hôtel de ville de Longueuil (SD-2020-0420);

CA-200528-6.2 Adjudication du contrat APP-20-072 (2020-GDE-553) pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (SD-2020-1222);

CA-200528-6.3 Octroi de gré à gré du contrat FU-2020-002 (2020-GDE-575) pour la fourniture de pièces de rechange pour les systèmes de désinfection UV des usines de production d'eau potable régionale et locale (SD-2020-1073);

CA-200528-6.4 Octroi de gré à gré du contrat ÉQ-19-37 pour l'acquisition de minifourgonnettes pour le Service de police (SD-2020-1203);

CA-200528-6.5 Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement de l'agglomération afin de prévoir les crédits requis pour l'adjudication du contrat APP-20-021 (2019-BAT-817) pour l'exécution de travaux d'architecture et d'ingénierie dans le cadre de la migration des infrastructures technologiques du bâtiment situé au 350, boulevard Curé-Poirier Ouest, vers celui situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest (SD-2020-1148);

CA-200528-6.7 Adjudication du contrat APP-20-048 pour la fourniture de services professionnels en actuariat pour conseiller et assister la Ville dans la gestion des régimes de retraite et des programmes d'assurance collective (SD-2020-1266);

CA-200528-6.8 Autorisation de vendre des biens appartenant à la Ville (SD-2020-1071);

CA-200528-6.9 Adjudication du contrat APP-20-073 (2019-GEN-608) pour l'exécution de travaux de remplacement des tubes de chaudières, de conduites d'incinération et de travaux connexes au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-1132);

CA-200528-6.10 Adjudication du contrat APP-20-065 (2020-TP201) pour le transport et la valorisation de branches et de troncs aux écocentres Marie-Victorin et Payer (option A) (SD-2020-1199);

CA-200528-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-328 sur les modalités de publication des avis publics (SD-2020-1152);

CA-200528-8.2 Approbation d'une entente de collectes et d'événements spéciaux à intervenir entre la Ville et l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (SD-2020-1113);

CA-200528-8.5 Approbation des règlements L-100, L-101, L-102, L-103 et L-104 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-1066).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-130)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller David Bowles : Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération.
-

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant l'article 53 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil* (2015-125) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de préciser la façon de procéder lorsqu'une personne adresse sa question à un élu qu'elle nomme en particulier.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville

La conseillère France Désaulniers donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil. Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014 122) afin de tenir compte de la nouvelle structure de la Direction du greffe et du contentieux.

(2020-05-131)

Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) concernant le Règlement d'emprunt 2020-180

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

Il est procédé au dépôt de la correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) concernant le Règlement d'emprunt 2020-180.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2020 pour les sommes respectives de 1 041 920,70 \$ et 5 368 84,95 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice financier 2019

Il est procédé au dépôt, conformément à l'article 35.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), à la liste des remboursements autorisés par la ville au chapitre des dépenses de recherche et de soutien au cours de l'exercice financier 2019.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est fait mention qu'aucune embauche n'a été effectuée pour la période du 9 avril au 13 mai 2020.

(2020-05-132)

Suspension sans solde d'un employé

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée d'une journée l'employé no 1341; cette suspension devant être servie au moment jugé opportun par son supérieur.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-05-133)

Suspension sans solde d'un employé

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de trois (3) journées l'employé no 0605; cette suspension devant être servie au moment jugé opportun par son supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-134)

Adjudication du contrat de construction No 20GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN02 le 21 avril 2020, pour les travaux de réfection de bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 11 mai 2020, la ville a reçu cinq (5) soumissions tel qu'il appert du procès-verbal d'ouverture annexé à la présente résolution;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de construction no 20GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Les Entreprises Nord Construction (1962) inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 171 082,80 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 175 359,87 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 171 082,80 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (4 277,07 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 175 359,87 \$, toutes taxes comprises, au Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-135)

Adjudication du contrat de services professionnels 20RHC01 ayant pour objet les services de graphisme pour l'élaboration d'un magazine municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné une orientation favorable à la création du magazine municipal à la séance ordinaire du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un aspect visuel soigné et professionnel est nécessaire pour atteindre les objectifs de cette publication;

CONSIDÉRANT QUE la ville n'a pas les compétences requises de graphisme à l'interne pour réaliser ce projet;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de services professionnels no 20RHC01 ayant pour objet les services de graphisme pour l'élaboration d'un magazine municipal pour une période de sept mois à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit Francine Gravel sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée initiale de sept mois étant estimée à 7 829,80 \$, toutes taxes comprises;

DE PRENDRE ACTE QUE ce contrat peut être renouvelé pour quatre périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant la moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat;

DE PRENDRE ACTE QUE la valeur totale de ce contrat pour une durée potentielle de quatre ans et sept mois, est estimée à la somme de 49 404,76 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-131-12-418;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-05-136)

Rejet de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres No 20GN19 pour la fourniture et installation de conteneurs modifiés au parc de la Voie maritime (PVM)

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN19 le 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 14 mai 2020, la ville a reçu une (1) soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de SM Construction inc. est au montant de 114 866,92 \$ tandis que l'estimé budgétaire est au montant de 48 864,38 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de rejeter la soumission reçue, de revoir le devis et de repartir en appel d'offres.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE REJETER la soumission reçue à la suite de l'appel d'offres no 20GN19 ayant pour objet la fourniture et installation de conteneurs modifiés au parc de la Voie maritime (PVM);

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-137)

Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-11-352, désigné la conseillère France Désaulniers à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un nouveau maire suppléant pour la période s'étendant du 1^{er} juin au 30 novembre 2020;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER la conseillère France Désaulniers à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 1^{er} juin au 30 novembre 2020.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-05-138)

Demande d'aide financière de la Société d'histoire Mouilleped

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel s'est réuni le 29 avril 2020, et qu'à cette occasion, les représentants de la Société d'histoire Mouilleped ont présenté leur projet d'exposition planifié pour 2021, et leurs demandes de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a jugé opportun d'accorder une partie de ces demandes, cette aide financière devant servir principalement à acquérir du matériel, ainsi qu'à couvrir les frais du vernissage de l'exposition

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

QUE soit accordée une aide à la Société d'histoire Mouilleped une aide financière de 1550 \$ et la gratuité pour utiliser le hall d'entrée du centre multifonctionnel ainsi que la location gratuite de la grande salle du centre multifonctionnel pour le vernissage de l'exposition.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 02-111-00-971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-139)

Remplacement et nomination d'un membre élu à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération

CONSIDÉRANT l'importance du dossier des finances de l'agglomération pour l'économie de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT les conséquences de la pandémie sur les finances de la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Longueuil participera activement, à titre de membre, à l'ensemble des travaux de la Commission;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller Philippe Glorieux à siéger à la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération de Longueuil;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE Monsieur Philippe Glorieux, conseiller de la Ville de Saint-Lambert, soit désigné membre de la Commission du budget, des finances et de l'administration de l'agglomération de Longueuil, en remplacement de Monsieur David Bowles;

ET QUE cette nomination soit effective en date de ce jour.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue et L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 18 mars 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

(2020-05-140)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, rue Osborne (district 4)

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue dénonce un conflit d'intérêts et s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celui-ci.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 441, rue Osborne aux conditions suivantes:

- L'option 1 doit être retenue pour le choix des garde-corps et des mains courantes;
- Les marches et le palier de la galerie doivent être plus épais;
- La pierre naturelle présente sur la façade principale du bâtiment ne doit pas être teinte;
- La fondation de la galerie et du bâtiment principal ne doivent pas être recouvert de crépi de couleur gris foncé mais doit conserver sa couleur d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-141)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 136, rue Lespérance (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 136, rue Lespérance aux conditions suivantes:

- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant avec un meneau horizontal central;
- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de couleur pâle, soit blanc, crème ou beige;
- Les fenêtres du rez-de-chaussée doivent être peintes de la même couleur que les nouvelles fenêtres à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-142)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 425, place Saint-Thomas (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 425, place Saint-Thomas à la condition suivante:

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-05-143)

Projet pilote - potagers en cours avant

CONSIDÉRANT QU'en période de pandémie, des citoyens désirent faire leur potager;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction de faire des potagers en cours avant peut restreindre certains citoyens dont l'avant du terrain est propice à la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'intention de permettre les potagers en cours avant dans la future réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire permettre ces potagers à titre de projet pilote;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER le service de l'urbanisme à lancer un projet pilote permettant les potagers en cours avant pour la saison estivale 2020;

D'AUTORISER les potagers en cours avant dans le cadre de ce projet pilote aux conditions suivantes :

- Le potager doit être à une distance minimale de 0,6 m d'une ligne avant, sans être à moins de 2 m d'un trottoir, d'une bordure de rue et à moins de 1 m des autres lignes de terrain;
- La superficie maximale pour le potager en cour avant est de 10 mètres carrés;
- La hauteur des plantations et des supports, tuteurs ou autres, ne doit pas excéder 1 m dans la cour avant;
- Le niveau du sol existant ne doit pas être augmenté;
- Les bacs de plantation sont autorisés, ils doivent être amovibles si la ville ne va pas de l'avant, suite au projet pilote;
- Aucun produit du potager ne doit être étalé ou mis en vente;
- Le potager doit être bien entretenu et exempt de mauvaises herbes;
- Seul un tuteur, support pour plantes, grillage, filet et treillis en bois, métal, plastique ou cordage est autorisé comme une structure amovible.

ET qu'un rapport d'évaluation de ce projet pilote soit préparé par le Service du Génie, après la la saison estivale 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 28 et se termine à 21 h 18. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire ainsi que les conseillers et conseillères concernés répondent verbalement à ces questions.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 18 à 21 h 40.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 42.

Pierre Brodeur
Maire

Hélène Simoneau
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5) **Mot du maire**

Au cours de cette période qui s'étend de [indiquer l'heure du début de la période] à [indiquer l'heure de la fin de la période], le maire :

- [indiquer la teneur du propos du maire];
- [indiquer la teneur du propos du maire];
- [indiquer la teneur du propos du maire].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 28 mai 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200618-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2020, à 16 h;

CA-200618-2.1 Demande de suspension de la mise en oeuvre de la réorganisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec (SD-2020-1574);

CA-200618-4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 visant ses compétences d'agglomération;

CA-200618-6.1 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-16-022 (2016-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées (SD-2020-1257);

CA-200618-7.1 Abandon de la réserve pour fins publiques imposée sur le lot 2 666 130 du cadastre du Québec (SD-2020-1261);

CA-200618-8.1 Approbation d'un protocole d'entente de prêt de services à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec (SD-2020-0445);

CA-200618-8.2 Approbation d'une convention de modification à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville et le Ministère de l'Immigration, de la

Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (SD-2020-1445);

CA-200618-8.3 Approbation des Règlements L-105 et L-106 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-1412)

CA-200618-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-335 ordonnant des travaux de remplacement du refroidisseur et des chaudières d'appoint du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1289);

CA-200618-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-325 ordonnant des travaux de remplacement des équipements de déshydratation et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1241);

CA-200618-8.6 Adoption du Règlement CA-2020-331 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et de surveillance de travaux relatifs à l'alimentation en eau potable (SD-2020-1286).

PROJET



Séance ordinaire du 18 juin 2020

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 18 juin 2020, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

- CA-200618-1.1 Ouverture de la séance
- CA-200618-1.2 **Adoption de l'ordre du jour**
- CA-200618-1.3 Période de questions du public
- CA-200618-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-200618-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2020, à 16 h

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-200618-2.1 **Demande de suspension de la mise en oeuvre de la réorganisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec (SD-2020-1574)**

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-200618-4.1 Dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 (SD-2020-1040)
- CA-200618-4.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 visant ses compétences d'agglomération
- CA-200618-4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 visant ses compétences d'agglomération

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-200618-6.1 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-16-022 (2016-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées (SD-2020-1257)
- CA-200618-6.2 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois d'avril 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-1364)

7. BIENS IMMOBILIERS

- CA-200618-7.1 Abandon de la réserve pour fins publiques imposée sur le lot 2 666 130 du cadastre du Québec (SD-2020-1261)

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-200618-8.1 Approbation d'un protocole d'entente de prêt de services à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec (SD-2020-0445)
- CA-200618-8.2 Approbation d'une convention de modification à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (SD-2020-1445)
- CA-200618-8.3 Approbation des Règlements L-105 et L-106 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-1412)
- CA-200618-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-335 ordonnant des travaux de remplacement du refroidisseur et des chaudières d'appoint du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1289)
- CA-200618-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-325 ordonnant des travaux de remplacement des équipements de déshydratation et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1241)
- CA-200618-8.6 Adoption du Règlement CA-2020-331 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et de surveillance de travaux relatifs à l'alimentation en eau potable (SD-2020-1286)
- CA-200618-8.7 Avis de motion d'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-0156)

- CA-200618-8.8 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-326 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-0156)
- CA-200618-8.9 Avis de motion d'un règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne ville de Saint-Hubert (SD-2020-1389)
- CA-200618-8.10 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne ville de Saint-Hubert (SD-2020-1389)
- CA-200618-8.11 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1344)
- CA-200618-8.12 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-337 modifiant le Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1344)
- CA-200618-8.13 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant le résultat de l'appel de commentaires écrits sur le Règlement CA-2019-316 autorisant le paiement d'une quote-part pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de divers cours d'eau et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1357)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

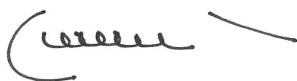
11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-200618-12.1 Période d'interventions des membres du conseil
- CA-200618-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 10 juin 2020.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission];
- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4) **Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).
[OU – le cas échéant: Il mentionne qu'aucune réunion de ___ n'a été tenue ou qu'il n'a pu assister à la réunion de ___]



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances afin de remplacer l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles**

Le conseiller/La conseillère [indiquer le nom du membre du conseil qui donne l'avis de motion] donne un avis de l'intention de soumettre pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances.

Ce projet de règlement a pour objet :

- 1° L'interdiction d'utiliser tout souffleur à feuilles à l'exception des souffleurs à feuilles électriques du 1er juin au 30 septembre;
- 2° L'interdiction complète en tout temps, de l'usage des souffleurs à feuilles opérés par un moteur à essence à compter du 1er mai 2021 ;

Le projet de règlement 2020-19-4 est déposé.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
Remplacement de l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles

[Référence pour le lecteur, premier paragraphe de l'article 5 du règlement concernant les nuisances : « À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé : »]

1. L'article 5.13 du *Règlement concernant les nuisances* (2006-19) est remplacé par ce qui suit :

« 5.13

- a) Le fait d'utiliser tout souffleur à feuilles, aspirateur à feuilles ou à brindilles, balai mécanique ou tout appareil du même type du lundi au vendredi inclusivement avant 7h et après 19h; les samedi et jours fériés avant 10h et après 16h, et le dimanche;
- b) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence entre le 1^{er} juin et le 30 septembre;
- c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du 1^{er} mai 2021; »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière adjointe



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption du Règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2020-125-2)**

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de préciser la façon de procéder lorsqu'une personne adresse sa question à un élu en particulier;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

D'ADOPTER le Règlement modifiant l'article 53 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2020-125-2)*, tel que soumis.

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL

À sa séance ordinaire du 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 53 du règlement 2015-125 concernant la procédure des séances est remplacé par le suivant :

« **53.** Le président reçoit la question, en tenant compte du choix que peut avoir exercé la personne qui pose la question, de spécifier à qui elle adresse la question.

Si cette personne a fourni le nom du membre du conseil à qui sa question est adressée, qu'il s'agisse du président ou d'un autre membre du conseil, le membre du conseil concerné peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Si la personne qui pose la question ne précise pas à qui elle adresse sa question, le président peut répondre lui-même ou demander à un membre du conseil de le faire. Dans l'un et l'autre des cas, le membre peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Lorsque le membre choisit d'y répondre par écrit, la personne qui pose la question doit fournir au greffier ou à son représentant l'adresse où elle désire que lui soit adressée la réponse.»

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Hélène Simoneau, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Adoption du Règlement 2020-122-5 modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE le présent vise à modifier le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville afin de tenir compte de la nouvelle structure du service du Greffe.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

D'ADOPTER le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2020-122-5)*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION
AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES
ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE

À sa séance ordinaire [ou extraordinaire] du [indiquer la date de la séance], le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014 122) est modifié :
 - 1° par le remplacement au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°, du mot « greffier » par les mots « du contentieux »;
 - 2° par l'insertion, après le sous-paragraphe e) du paragraphe 5°, du suivant :
« e.1) le chef de la Division du contentieux; ».

Pierre BRODEUR, maire

Hélène SIMONEAU, greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.4) **Dépôt de la décision de la CRE - Règlement 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux**

Il est procédé au dépôt de la décision de la Commission de la représentation électorale du Québec relative au Règlement 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux.



Québec, le 3 juin 2020

Madame Hélène Simoneau
Directrice du Greffe et du Contentieux
55, avenue Argyle
Ville de Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Madame,

Le règlement numéro 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux ainsi que tous les documents s'y rapportant a été examiné.

Aucune approbation n'est requise de la part de la Commission car la délimitation des districts électoraux est conforme aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le règlement de votre municipalité entrera donc en vigueur conformément à la Loi le 31 octobre prochain.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

L'adjointe au président et secrétaire
de la Commission de la représentation électorale,

Catherine Lagacé



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.5) **Arrêté numéro 2020-033 - Dérogations mineures, comité de démolition et procédures référendaires**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état sanitaire d'urgence sur tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 interdit la tenue de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce même Arrêté donne la possibilité aux municipalités de remplacer toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté 2020-033, prévoit également la suspension des procédures référendaires, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elles doivent se dérouler en apportant les adaptations nécessaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations qui lui ont été faites par le service du greffe et le service de l'urbanisme.

D'AUTORISER le remplacement de l'audition prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant les dérogations mineures, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public publié sur le site internet de la ville.

DE PRENDRE la tenue des séances du comité de démolition avec les ajustements nécessaires dont la vidéodiffusion sur le site internet de la Ville.

DE GARDER en suspens toute procédure référendaire (registres et scrutins référendaires) jusqu'à nouvel ordre.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2020 pour les sommes respectives de 6 571 095,01 \$ et 862 107,82 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2)

Dépôt du budget révisé pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget révisé par les directeurs pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'approuver le budget révisé tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE le budget révisé pour l'année 2020, soit entériné et déposé aux archives.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Demande du conseiller Loïc Blancquaert - dépenses du maire**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée tel que demandée par le conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Saint-Lambert peut engager des dépenses sans autorisation préalable du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu comme une saine pratique de gestion de déposer ses rapports de dépenses dans un document spécifique aux autres administrateurs;

CONSIDÉRANT que les contribuables et citoyens lambertois exigent de la transparence envers leurs élus et une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux sont tenus de déposer annuellement leurs frais de recherche et de soutien au plus tard à chaque année au mois de mars;

DE DEMANDER au maire de la Ville de Saint-Lambert de déposer au conseil municipal mensuellement un rapport spécifique contenant ses frais de dépenses remboursées par la municipalité.

DE DEMANDER au maire de la Ville de Saint-Lambert de déposer annuellement, au plus tard au mois de mars de chaque année, ses frais de dépenses de la dernière année civile écoulée à une séance publique du conseil municipal.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 14 mai au 3 juin 2020.




Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 14 mai au 3 juin 2020

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2020-05-14	Embauche	Indéterminée	Edouard Davignon	Chef camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Col blanc	Temporaire
2020-05-14	Embauche	Indéterminée	Marc-Antoine Fleurent	Chef camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Col blanc	Temporaire
2020-05-14	Embauche	Indéterminée	Camille Morissette	Chef camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Col blanc	Temporaire
2020-05-19	Changement d'affectation	Indéterminée	Diane L'Écuyer	Réceptionniste	Direction des finances	Col blanc	Régulier
2020-05-19	Embauche	6 mois	Hélène Oligny-Hébert	Agente à l'environnement (projet herbe à poux)	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division de l'environnement	Col blanc	Temporaire
2020-05-24	Nomination	Indéterminée	Julien Favreau	Ouvrier de parcs	Direction des travaux publics / Division parcs	Col bleu	Permanent
2020-05-25	Embauche	Indéterminée	Abdelmadjid Bourada	Patrouilleur	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Service de l'urbanisme, permis inspections	Col blanc	Temporaire
2020-06-01	Changement d'affectation	Indéterminée	Alice Roy	Agente de bureau	Direction de la culture et des loisirs	Col blanc	Régulier
2020-06-01	Embauche	Indéterminée	Évelyne Comtois	Agente à l'environnement	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division de l'environnement	Col blanc	Temporaire
2020-06-01	Embauche	Indéterminée	Salah Tahir	Stagiaire à la Division du génie	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement / Division du génie	Col blanc	Temporaire

Approuvé par:


Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat de construction No 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose)**

CONSIDÉRANT QUE la ville poursuit les travaux de réfection des infrastructures municipales entrepris en 2011 sur la rue Riverside, et qu'elle entend procéder cette année à la dernière phase;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN01 le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 11 mai 2020, la ville a reçu quatre (4) soumissions;

D'ADJUGER le contrat de construction no 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose) au plus bas soumissionnaire conforme, soit EXCAVATION CIVILPRO INC., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix, au montant de 7 820 281,01 \$;

D'AUTORISER la dépense de 8 211 295,06 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 7 820 281,01 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (391 014,05 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 5 729 460,46 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 9 600 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Alexandra et la rue de Bretagne ainsi que la réfection des égouts et de l'aqueduc situés sous la partie du boulevard de Montrose comprise entre les rues Osborne et Riverside (2020-178)*;

D'IMPUTER la somme de 2 481 834,60 \$, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 4 143 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la reconstruction de l'avenue de Bromley*

ainsi que celle de la partie de la rue Osborne comprise entre l'avenue Alexandra et le boulevard de Montrose (2020-179);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Adjudication du contrat 20GN20 ayant pour objet l'ajout de filets de protection au club de golf de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu et analysé les plaintes de citoyens au sujet des inconvénients causés par les balles de golf projetées sur leurs propriétés longeant une section du parcours de golf de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QU'un mandat fut confié à la firme Yanick Pilon architecte de golf, afin d'élaborer des recommandations pour régler le problème;

CONSIDÉRANT QUE le Service du génie a pris connaissance du rapport de cette firme, et que le conseil accueille la recommandation de procéder à l'installation de filets de protection aux endroits déterminés;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été adressées à trois fournisseurs et que deux ont répondu, le tout conformément aux règles de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à l'octroi de ce contrat à condition qu'une entente de partage des coûts soit conclue entre la Ville et différents intervenants et uniquement dans la mesure où la Ville n'assumera que 50% de la dépense totale estimée.

D'ADJUGER le contrat no 20GN20 ayant pour objet l'ajout de filets de protection au club de golf de Saint-Lambert à 9095-0940 QUÉBEC INC. au montant estimé de 20 925,45 \$, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente de partage de coûts avec différents intervenants dans ce dossier.

D'IMPUTER la dépense maximale de 10 462,73 \$, toutes taxes comprises, à même le fonds d'immobilisation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques**

CONSIDÉRANT QUE la ville a lancé l'appel d'offres 20ÉQUIUP01 le 12 mai 2020 pour l'achat de trois (3) véhicules compacts électriques;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 1er juin 2020, la ville n'a reçu aucune soumission;

D'ANNULER l'appel d'offres no 20ÉQUI01 – Acquisition de trois véhicules compacts électriques, à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides**

CONSIDÉRANT QUE la ville a lancé l'appel d'offres 20ÉQUIUP02 le mai 2020 pour l'achat de trois (3) véhicules VUS hybrides;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 1er juin 2020, la ville n'a reçu aucune soumission;

D'ANNULER l'appel d'offres no 20ÉQUI02 - Acquisition de trois véhicules VUS hybrides, à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.5) **Adjudication du contrat no 20ENV03 ayant pour objet des travaux d'élagage et d'haubanage**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 20ENV03 pour les travaux d'élagage et d'haubanage;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 28 mai 2020, la ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre du contrat no 20ENV03;

CONSIDÉRANT que les travaux de foresterie sont essentiels à la sécurité des Lambertois;

D'ADJUGER le contrat no 20ENV03 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage au plus bas soumissionnaire conforme, Émondage SBP, pour un montant estimé de de 436 905,00 \$, toutes taxes comprises, pour la durée initiale de deux ans;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.6) **Adjudication du contrat no 20ENV04 ayant pour objet des travaux d'abattage et d'essouchage**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 20ENV04 pour les travaux d'abattage et d'essouchage;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 28 mai 2020, la ville a reçu trois (3) soumissions dans le cadre du contrat no 20ENV04;

CONSIDÉRANT que les travaux de foresterie sont essentiels à la sécurité des Lambertois;

D'ADJUGER le contrat no 20ENV04 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période initiale de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, Émondage SBP, au montant estimé de 386 879,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.7) **Adjudication du contrat no 20GN12 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues**

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2020, la ville a lancé l'appel d'offres 20GN12 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 1er juin 2020, la ville a reçu quatre (4) soumissions;

D'ADJUGER le contrat no 20GN12 ayant pour objet les travaux de scellement de fissures sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ Inc., pour un montant estimé de 63 914,60 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 65 512,46 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 63 914,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (1 597,86 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 65 512,46 \$, toutes taxes comprises, au Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1) **Demande d'aide financière pour le projet de recherche SylvCiT : un logiciel d'intelligence artificiel pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements climatiques**

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire forestier lambertois est source de fierté et d'appartenance pour les lambertois;

CONSIDÉRANT QUE la canopée lambertoise est sénescence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert est en pleine opération de remplacement des frênes abattus suites à l'infestation de l'agrile du frêne et continuera cette opération pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert veut pouvoir faire en sorte que sa forêt soit résiliente et s'adapte le plus possible aux changements climatiques anticipés;

CONSIDÉRANT QUE les arbres publics de Saint-Lambert devront être constitués d'essences diversifiées et adaptées à leur milieu de plantation;

CONSIDÉRANT QU'un outil tel que proposé dans la demande de subvention déposée par M. Messier de l'UQAM s'avérerait grandement utile à la division environnement pour la gestion de la foresterie urbaine;

D'APPUYER cette demande de financement présentée dans le cadre de l'appel de projet *Visage Municipal* lancé par le Fonds de Recherche Québécois Nature et Technologie.

D'OCTROYER une subvention au montant de 4 166,67 \$ en espèces, et ce pendant une période de deux (2) ans (en 2021 et 2022), au projet de recherche SylvCiT pour le développement d'un logiciel d'intelligence artificielle pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements climatiques;

D'IMPUTER la dépense totale de 8 333,34 \$, à même le fond vert, le tout conformément à la recommandation du Directeur des finances.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Propositions d'activités culturelles pendant le confinement**

CONSIDÉRANT QU'en raison de la crise sanitaire, le gouvernement du Québec a annoncé l'annulation des festivals ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la division des arts et de la culture a annulé sa programmation culturelle estivale pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la Ville et la recommandation du service de la culture et des loisirs.

D'APPROUVER le programme présenté par le Service de la culture et des loisirs, plus précisément en autorisant l'organisation et la tenue des deux événements suivants :

- Les soirées ciné-parc en famille (2) – Projection cinématographique familiale, et
- Le Défilé dans ta ville – Activité jeunesse

D'IMPUTER la dépense totale de 19 237,61 \$, conformément aux recommandations du Directeur des finances.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3)

Renouvellement de l'entente de droit d'utilisation

CONSIDÉRANT QUE depuis 66 ans la mission de l'organisme *Ma Deuxième Maison à moi* est de supporter les familles vivant avec des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement en offrant des services de répit, d'hébergement, de gardiennage, des ateliers adaptés, des activités de jour ainsi que des camps de vacances qui visent l'intégration et la socialisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement sis au 82, avenue Bétournay, présenté par cet organisme demeure sous étude du conseil;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cession d'un droit d'utilisation d'une partie du terrain vacant, lot 5 974 601 intervenu entre la Ville et *Ma Deuxième Maison* en juin 2015;

DE renouveler l'entente relative à la cession d'un droit d'utilisation d'une partie du terrain vacant, lot 5 974 601, pour une période de 2 ans.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4) **Approbation de la procédure pour les mesures d'apaisement de la circulation, de la politique pour l'ajout d'un dos d'âne allongé et de la politique d'ajout de balise centrale flexible**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 25 février 2020.

D'AUTORISER la diffusion de la procédure pour les mesures d'apaisement de la circulation sur le site internet de la ville et autres médias;

D'ENTÉRINER la politique pour l'ajout de dos d'âne allongé et la politique pour l'ajout de balise centrale flexible.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5) **Implantation d'une traverse piétonne sur la rue de Namur
l'intersection avec l'avenue d'Isère**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 24 septembre 2019 (19STL040)

D'AUTORISER l'implantation d'une traverse pour piétons sur la rue de Namur à l'intersection avec l'avenue d'Isère.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6) **Implantation d'une traverse piétonne sur l'avenue Victoria à l'intersection de l'avenue Hickson**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 14 mai 2019 (19STL021).

D'AUTORISER l'implantation d'une traverse pour piétons sur l'avenue Victoria à l'intersection de l'avenue Hickson. (Demande : 19STL021)



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7) **Adoption du Plan d'action vers le rétablissement des opérations à 100% des travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

D'ADOPTER le Plan d'action vers le rétablissement des activités des travaux publics, tel que présenté par le Directeur des Travaux publics;

D'IMPUTER toute dépense reliée audit plan conformément aux recommandations du Directeur des finances.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE JEUDI 30 AVRIL 2020, À 16 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Philippe Leggett-Bachand
M. Kevin Massé
Mme Monique Dutil
Mme Janet Sader
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRE ABSENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Julie Larose, chef du Service de l'urbanisme

CCU-200430-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 16 h 04, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200430-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Kevin Massé, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par le retrait du point 8 (PIIA et dérogation mineure – 263, rue Elm (dossier d'orientation)) et par le déplacement du point 7 (PIIA – 366, avenue Maple) avant le point 4 (PIIA – 441, rue Osborne). Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 18 mars 2020
7. PIIA – 366, avenue Maple 6
Transformation de la façade Districts
4. PIIA – 441, rue Osborne 4
Transformation de la façade
5. PIIA – 136, rue Lespérance..... 6
Transformation de la façade
6. PIIA – 425, place Saint-Thomas..... 3
Transformation de la façade
8. Divers
9. Levée de la séance

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-03

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2020

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Kevin Massé, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mars 2020 avec les modifications suivantes :

- **À la page 1**, l'en-tête du procès-verbal est modifié de la façon suivante :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME **INITIALEMENT PRÉVUE LE MERCREDI 18 MARS 2020, À 19 H, À LA SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 1^{ER} ÉTAGE DU 55, AVENUE ARGYLE, SAINT-LAMBERT. EN RAISON DES DIRECTIVES PROVINCIALES, LA SÉANCE A EU LIEU À DISTANCE PAR COURRIEL ET PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 2 AVRIL 2020, À 19 H.**

- **Également à la page 1**, la section des personnes présentes est modifiée de la façon suivante :

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Philippe Leggett-Bachand
M. Kevin Massé
~~Mme Janet Sader~~
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRES ABSENTS

Mme Monique Dutil
Mme Janet Sader (commentaires envoyés par courriel seulement)

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-07

Requérant : M. Yves Des Rochers, propriétaire
Adresse : 366, avenue Maple
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945.

Analyse du 30 avril 2020

Il est proposé de construire une marquise d'une largeur de 8 pieds au-dessus de la porte d'entrée existante. L'avant-toit sera à deux versants avec une forte pente 13/12. La structure sera en bois de couleur brune foncée et la toiture sera recouverte d'une tôle d'acier de couleur cuivre.

De nouveaux paliers en pierre naturelle seront installés pour créer un nouveau passage piéton menant du stationnement à la porte d'entrée. Sur le palier le plus haut, de nouveaux garde-corps seront installés; ils seront en fer forgé de couleur noire et auront une hauteur de 36 pouces.

Une deuxième marquise beaucoup plus grande sera également construite sur le mur latéral gauche pour recouvrir la porte d'entrée secondaire. Les matériaux seront les mêmes qu'en façade; le faîte du toit sera à environ 13 pieds du sol et sa pente sera de 3/12.

Le revêtement de bois du pignon à l'étage, actuellement de couleur crème, sera repeint de couleur brune, dans les teintes plus pâles que la brique et les fenêtres.

Au niveau de l'annexe du côté droit, une fenêtre sera réduite en hauteur et le revêtement de crépi sera restauré.

Il est également prévu d'installer des volets en bois de couleur brune foncée sur les quatre fenêtres de la façade principale.

Mme Monique Dutil déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
CONSIDÉRANT QUE	la marquise donnant sur la façade avant du bâtiment ne devrait pas empiéter sur les jeux de briques au-dessus de la porte d'entrée principale;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont d'avis que la marquise donnant sur la façade avant devrait être en arc afin de s'harmoniser avec le détail architectural entourant la porte d'entrée principale;
- CONSIDÉRANT QUE les pentes de toit proposées pour les marquises ne s'harmonisent pas avec les pentes de toit du bâtiment principal;
- CONSIDÉRANT QUE les deux marquises proposées sont trop imposantes et devraient être réduites en profondeur, en largeur et en hauteur;
- CONSIDÉRANT QUE le choix de revêtement de toiture en cuivre pour les marquises ne respecte pas le caractère architectural d'origine du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QU' aucun volet ne devrait être installé afin d'alléger la façade avant du bâtiment et de respecter le caractère spécifique de ce dernier;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Monique Dutil réintègre la séance.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-04

Requérante : Mme Nadine Jouvray, propriétaire

Adresse : 441, rue Osborne

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade, notamment en rénovant la galerie donnant sur l'entrée principale, de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952.

Analyse du 30 avril 2020

Le bâtiment à l'étude est composé d'un seul étage avec une toiture à deux versants avec pignon orienté vers la voie publique. Les murs de façade sont en pierres naturelles et en maçonnerie. La galerie visée par les travaux est actuellement construite avec les mêmes pierres naturelles que celles visibles sur la façade principale. Le garde-corps existant est d'une hauteur d'environ 1 pied, ce qui n'est actuellement plus autorisé par les normes de construction. Les escaliers qui mènent à la galerie sont, quant à elles, en béton coulé.

Cette construction a besoin d'entretien puisqu'il y a des infiltrations d'eau dues à des fissures dans le béton et la structure. Cette réfection comprend aussi de recouvrir de crépi gris le béton de la galerie et le béton de la fondation. Un ragréage de la maçonnerie du mur affecté par les changements serait aussi nécessaire. En ce sens, la porte de garage serait aussi peinte de couleur noire.

Le projet propose deux différentes options esthétiques, mais ayant le même objectif : retirer l'escalier et les garde-corps en place afin d'effectuer la réfection du béton de la galerie et ainsi éviter les infiltrations d'eau. La réfection de la galerie entraînera la réinstallation d'un nouvel escalier, d'une nouvelle main courante et d'un nouveau garde-corps. La variation entre les deux options vise principalement le style et les matériaux du garde-corps.

Option 1

Installer un garde-corps fait de panneaux de verre transparent supportés par de la quincaillerie tubulaire en acier inoxydable. Les escaliers seraient sans contremarches et avec marches en bois ou en composite, déposés sur des limons d'acier. Le nouveau garde-corps se prolongerait jusqu'au bas des escaliers afin d'encadrer de part et d'autre celui-ci. Il servira ainsi de main courante.

Option 2

L'escalier et les marches proposées sont les mêmes que l'option 1. La différence se retrouve dans le choix des garde-corps et des mains courantes de l'escalier. On propose d'installer un garde-corps constitué de barres d'acier horizontales. Ce garde-corps servirait aussi de main courante en encadrant le nouvel escalier.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1952;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rénover la galerie donnant sur l'entrée principale, suite à des infiltrations d'eau dues à des fissures dans le béton et la structure;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE l'option 1 pour le choix des garde-corps et des mains courantes en verre permet de mettre en valeur davantage la pierre naturelle présente sur la façade principale du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes en verre ne devraient comporter aucun élément de structure vertical entre les différents panneaux afin de favoriser la transparence et la légèreté de la construction;
- CONSIDÉRANT QUE les marches et le palier de la galerie devraient être plus épais afin de rappeler le caractère d'origine plus massif de la galerie existante;
- CONSIDÉRANT QUE la pierre naturelle présente sur la façade principale du bâtiment ne devrait pas être teinte afin de conserver son apparence d'origine;
- CONSIDÉRANT QUE la fondation de la galerie et du bâtiment principal ne devraient pas être recouvert de crépi de couleur gris foncé mais devrait conserver sa couleur d'origine, soit un gris béton;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- L'option 1 doit être retenue pour le choix des garde-corps et des mains courantes;
- Les marches et le palier de la galerie doivent être plus épais;
- La pierre naturelle présente sur la façade principale du bâtiment ne doit pas être teinte;
- La fondation de la galerie et du bâtiment principal ne doivent pas être recouvert de crépi de couleur gris foncé mais doit conserver sa couleur d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-05

Requérants : Mme Susan Vincelli et M. Gilles Bourgault, propriétaires

Adresse : 136, rue Lespérance

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale contiguë construite en 1930.

Analyse du 30 avril 2020

Les propriétaires désirent remplacer les fenêtres au niveau de l'étage donnant sur l'élévation avant du bâtiment. Les fenêtres sont actuellement en cèdre et sont très détériorées. Il est proposé de remplacer les deux fenêtres à l'étage par des fenêtres de modèles et de dimensions identiques, de style hybride (intérieur en PVC et extérieur en aluminium) de couleur brun commercial.

Afin d'harmoniser la fenestration de la façade avant du bâtiment, il est également proposé de peindre la fenêtre du rez-de-chaussée de couleur brun commercial. Cette fenêtre ne sera pas remplacée puisqu'elle est en bon état et qu'elle est protégée des intempéries par le toit recouvrant la galerie.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale contiguë construite en 1930; |
| CONSIDÉRANT QUE | dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus; |
| CONSIDÉRANT QUE | les voisins contigus possèdent des fenêtres de modèle à guillotine, de couleur blanche; |
| CONSIDÉRANT QUE | les nouvelles fenêtres à l'étage devraient être de modèle à guillotine ou de modèle à battant avec un meneau horizontal central; |
| CONSIDÉRANT QUE | les nouvelles fenêtres à l'étage devraient être de couleur pâle, soit blanc, crème ou beige; |
| CONSIDÉRANT QU' | afin d'harmoniser la fenestration de la façade avant du bâtiment, les fenêtres du rez-de-chaussée devraient être peintes de la même couleur que les nouvelles fenêtres à l'étage; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de modèle à guillotine ou de modèle à battant avec un meneau horizontal central;
- Les nouvelles fenêtres à l'étage doivent être de couleur pâle, soit blanc, crème ou beige;
- Les fenêtres du rez-de-chaussée doivent être peintes de la même couleur que les nouvelles fenêtres à l'étage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-06

Requérants : Mme Judith Lamoureux et M. Eric Young, nouveaux propriétaires

Adresse : 425, place Saint-Thomas

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1971.

Analyse du 30 avril 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium existant du pignon donnant sur l'élévation avant par un revêtement en bardeau de cèdre, de la compagnie Maibec, de couleur « Dune de sable ». Aucune modification n'est proposée au niveau de la pierre existante.

L'ensemble des portes et fenêtres existantes, actuellement de couleur blanche, sera remplacé par des portes et fenêtres en PVC de couleur noire, de la compagnie Solaris Québec Portes et Fenêtres inc. En projection droite de l'élévation avant, deux fenêtres seront agrandies vers le bas. La porte d'entrée principale existante sera remplacée par une porte plein vitrage composée d'un panneau latéral vitré à sa droite. Des meneaux horizontaux sont proposés au niveau de l'ensemble des ouvertures donnant sur rue. La porte de garage existante sera remplacée par une porte de garage pleine de couleur noire.

Le revêtement de toiture existant en bardeau d'asphalte sera remplacé par un revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur noire.

Les soffites et fascias seront peints de couleur noire afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1971;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en bardeau de cèdre proposé n'est pas typique des constructions des années 70 et ne respecte pas le caractère architectural d'origine spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du CCU suggèrent que la porte d'entrée principale soit centrée et que, dans ce sens, le panneau latéral vitré à la droite de celle-ci soit réduit en largeur;

CONSIDÉRANT QUE des garde-corps conformes devront être installés si le plancher du perron donnant sur l'entrée principale est surélevé de plus de 0,6 m par rapport au niveau du sol;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200430-08

Divers

- **Discussion sur la refonte réglementaire**
Julie Larose fait une mise à jour de l'avancement de la refonte réglementaire d'urbanisme. Une rencontre spéciale avec les membres du CCU sera planifiée prochainement.
- **Discussion concernant le projet du Temple Maçonnique (263, Elm)**
Les membres du CCU discutent du projet du Temple Maçonnique situé au 263, rue Elm.

CCU-200430-09

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Glorieux que la séance soit levée à 18 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(globale)

Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 mai 2020;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés pour les propriétés suivantes selon les conditions soumises aux projets de résolution y afférents :

- 127, avenue d'Alsace;
- 234, rue de Lorraine;
- 316, avenue Maple;
- 318, avenue Maple;
- 170, avenue d'Irvine;
- 755, rue Boissy;
- 599, avenue Curzon;
- 637, avenue Oak;
- 26, rue de Bretagne;
- 139, chemin Tiffin;
- 430, avenue de Putney;
- 896, boulevard Queen;
- 366, avenue Maple.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés pour les propriétés suivantes selon les motifs relatés aux projets de résolution y afférents.

- 410, avenue Berkley;
- 181, avenue de Sanford.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
127, avenue d'Alsace (district 2)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956;

CONSIDÉRANT QU' à l'exception des bâtiments recouverts de brique déjà peinte, aucun produit non destiné à recouvrir la brique doit être utilisé;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne devraient pas être installés afin d'alléger la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, devrait être aligné avec la largeur des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant devrait être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;

CONSIDÉRANT QUE la colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant devrait être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;

CONSIDÉRANT QUE le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant devra être fourni par le demandeur afin de s'assurer qu'un minimum de 60 % de maçonnerie est conservé suite aux travaux.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour transformation de la façade de l'immeuble situé au 127, avenue d'Alsace aux conditions suivantes :

- Les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne doivent pas être installés au niveau de l'élévation avant du bâtiment;

- Le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, doit être aligné avec la largeur des fenêtres;
- La bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant doit être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- La colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant doit être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- Le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant doit être fourni par le demandeur.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
234, rue de Lorraine (district 2)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de conversion du garage attaché existant en pièce habitable et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972;

CONSIDÉRANT QU' une fenêtre composée de trois sections et un revêtement d'aluminium posé à la verticale, de couleur noire, identique à l'existant, vont combler l'ouverture de la porte de garage existante;

CONSIDÉRANT QU' une bande de végétation devrait être aménagée devant le nouveau mur suite à la conversion du garage en pièce habitable;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 234, rue de Lorraine à la condition suivante :

- Une bande de végétation doit être aménagée devant le nouveau mur avant suite à la conversion du garage en pièce habitable.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
316, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposés en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 316, avenue Maple à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
318, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposées en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 318, avenue Maple à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
170, avenue d'Irvine (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour le revêtement de bois du volume donnant sur la façade avant est trop foncée et alourdit la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une couleur de teinture plus pâle et plus claire pour le revêtement de bois permettrait de mettre en valeur le volume principal du bâtiment composé de brique d'argile;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 170, avenue d'Irvine à la condition suivante :

- La couleur de la teinture pour le revêtement de bois doit être plus pâle et plus claire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
755, rue Boissy (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1962;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement et de transformation de façade des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées mettent en valeur le revêtement en pierre naturelle existant et le style architectural moderne des années 60;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et agrandissement de l'immeuble situé au 755, rue Boissy tel que proposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
599, avenue Curzon (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède une façade avant donnant sur l'avenue Curzon et une façade avant secondaire donnant sur la rue Lespérance;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière devrait être de couleur plus pâle afin de diminuer l'effet de masse et de minimiser le contraste avec les autres revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la brique existante devrait être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, devrait être utilisée;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 599, avenue Curzon aux conditions suivantes :

- ☑ Le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière doit être de couleur plus pâle;
- ☑ La brique existante doit être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, doit être utilisée.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 637, avenue Oak (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1921;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment, et ce, en conservant la structure et l'implantation existante;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau de la galerie respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 637, avenue Oak tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment s'intègrent peu avec la façade avant existante du bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre devrait être conservé afin de garder une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé et de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être posé à l'horizontale, et l'avant-toit devrait garder sa forme d'origine afin d'assurer une continuité avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur plus pâle;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage en projection gauche de l'élévation avant devrait être davantage de forme verticale afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures donnant sur l'élévation avant;

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée pour la transformation de la façade de l'immeuble

situé au 410, avenue Berkley considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que déposé.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 26, rue de Bretagne (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite dans la seconde moitié du 18^e siècle;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de la toiture ainsi que le revêtement mural de l'annexe située en projection latérale gauche, et ce, tout en conservant les caractéristiques architecturales d'origines du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les transformations extérieures proposées respectent l'époque de construction du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le revêtement de toiture du bâtiment accessoire situé à la droite du bâtiment principal soit également remplacé par un revêtement de toiture d'acier Galvalume, soit une tôle d'acier non peinte;

CONSIDÉRANT QUE les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture devraient être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture proposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 26, rue de Bretagne à la condition suivante :

- ☑ Les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture doivent être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 139, chemin Tiffin (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1961;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau pour l'agrandissement et l'alignement du bas de la toiture au niveau de l'élévation avant du bâtiment ont été revus;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement sera recouvert, en façade avant, d'une brique d'argile de modèle et de dimension identiques à la brique d'argile existante;

CONSIDÉRANT QUE le bas de la toiture de l'agrandissement donnant sur l'élévation avant sera aligné avec le reste de la toiture existante afin de favoriser l'horizontalité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la mezzanine initialement proposée au niveau du garage a été retirée du projet et que dans ce sens le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur selon les plans déposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour agrandissement et transformation de la façade de l'immeuble situé au 139, chemin Tiffin tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
430, avenue de Putney (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification n'est prévue au niveau de la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour agrandissement de l'immeuble situé au 430, avenue de Putney tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.13) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
896, boul. Queen (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 896, boulevard Queen tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.14) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 181, avenue de Sanford (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se questionne sur la possibilité de réaliser l'agrandissement autrement, en reculant vers l'arrière, de façon à mettre en valeur le volume existant;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis que le nouveau volume proposé est imposant;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée principale devrait être conservée au même endroit afin d'effectuer un rappel de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'accord avec l'ajout d'un étage, mais un travail architectural supplémentaire doit être apporté au projet;

CONSIDÉRANT QU' aucune donnée n'a été fournie pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être soumis au comité de démolition;

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée pour l'agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade de l'immeuble situé au 181, avenue de Sanford considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que déposé.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.15) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
366, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la marquise proposée, construite sur le mur latéral gauche pour recouvrir la porte d'entrée secondaire, devrait être davantage réduite en hauteur et en superficie;

CONSIDÉRANT QUE le perron et les marches menant à l'entrée principale sont trop imposants et que dans ce sens, le volume et le choix de matériau tel que proposé sur la perspective 3D devraient être revus afin d'alléger la façade;

CONSIDÉRANT QUE les marches menant à l'entrée principale devraient être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol, telles que les marches existantes et les marches des bâtiments voisins;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 366, avenue Maple aux conditions suivantes :

- Le perron et les marches menant à l'entrée principale doivent être réduits en volume et être composés d'un matériau de pierre plus léger que celui proposé sur la perspective 3D;
- Les marches donnant sur le perron de l'entrée principale doivent être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3) **Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement
- 47 Rue Green (Restaurant Primi Piatti)**

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Primi Piatti a présenté une demande d'exemption d'aménager deux nouvelles cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement situé au 47 rue Green, le tout moyennant le paiement de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner la recommandation du Service de l'urbanisme;

QUE le conseil, conformément à l'article 7.1 du règlement de zonage, accepte d'exempter le Restaurant Primi Piatti, sis au 47 rue Green, de l'obligation d'aménager 2 nouvelles cases de stationnement, conditionnellement au paiement d'une somme totale de 7 000\$.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Sentier multifonctionnel - Projet Loggia**

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loggia a été accepté avec l'implantation proposée en 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-376 adoptée à la majorité lors de la rencontre du conseil tenue le 2 décembre 2019 et imposant l'aménagement d'un *sentier multifonctionnel dans l'axe de la voie ferrée jusqu'à la gare de Saint-Lambert*.

CONSIDÉRANT l'opposition du CN au projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel le long de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection entre ce sentier et la rue Saint-Georges n'est pas conforme aux normes de conception du CN;

CONSIDÉRANT QUE d'autres possibilités s'offrent à la Ville et aux futurs résidents dans la zone de redéveloppement pour faciliter l'accès vers la gare et peut-être vers une future passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite retirer la condition d'aménager un sentier multifonctionnel le long de la voie ferrée sur le terrain de Loggia.

D'ABROGER la résolution 2019-12-376;

D'APPROUVER la demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé suivant la résolution n° 2016-04-099, adoptée le 18 avril 2016, pour la construction des phases C et D du projet immobilier *Loggia* situé au 200, rue Saint-Georges.

D'AUTORISER le service de l'urbanisme à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de [indiquer l'heure du début de la période] à [indiquer l'heure de la fin de la période].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à [indiquer l'heure].

PROJET